

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ LEVENOL F-200

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

# 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit LEVENOL F-200

Numéro du produit 45167

Synonymes; marques

commerciales

LEVENOL F 200 RSPO MB

Indications sur exempté – polymère exempté par article 2(9) Ce produit n'est pas classé dangereux, les

l'enregistrement REACH données de cette fiche sont transmises à titre d'information.

Numéro CAS 68201-46-7

# 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Tensioactif

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fournisseur** Univar Solutions Belgium N.V.

Riverside Business Park Building G

Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium

+32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51

SDS.EMEA@univarsolutions.com

# 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)

Numéro d'appel d'urgence

national

Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245.

**Sds No.** 45167

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé

Non Classé

humaine

Dangers pour l'environnement Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Mentions de danger NC Non Classé

2.3. Autres dangers

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur. La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1% ou plus.

# RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

## 3.1. Substances

# GLYCERIDES, COCO MONO- AND DI-, ETHOXYLATED

100%

Numéro CAS: 68201-46-7

Polymère

Estimation de la toxicité aiguë (orale) :> 5000 mg/kg

Classification

Non Classé

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

Nom du produit LEVENOL F-200

Indications sur exempté – polymère exempté par article 2(9) Ce produit n'est pas classé dangereux, les

l'enregistrement REACH données de cette fiche sont transmises à titre d'information.

Numéro CAS 68201-46-7

Commentaires sur la

composition

UVCB Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

#### RUBRIQUE 4: Premiers secours

## 4.1. Description des premiers secours

**Inhalation** Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position

confortable pour respirer. Rincer le nez et la bouche à l'eau. Consulter un médecin si une

gêne persiste.

Ingestion Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire. Ne pas faire vomir

sans indication contraire du personnel médical. Consulter un médecin si une gêne persiste.

Contact cutané Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souille ou éclaboussé et se

laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Consulter un médecin si une gêne

persiste.

Contact oculaire Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir

largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un

médecin si une gêne persiste.

Protection des secouristes Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques

pour le personnel.

# 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact oculaire Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

# 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Traiter en fonction des symptômes. Contacter immédiatement un spécialiste pour le

traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

# 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la

poudre sèche ou de l'eau diffusée.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers particuliers** Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée

en pression excessive. En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques

peuvent se produire.

Produits de combustion dangereux

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres

gaz ou vapeurs toxiques. Oxydes des substances suivantes: Carbone.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie

Evacuer la zone. Garder le personnel non indispensable et non protégé éloigné du déversement. Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel.

Equipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection

appropriés.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Précautions individuelles

Prévoir une ventilation suffisante. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Evacuer la zone. Garder le personnel non indispensable et non protégé éloigné du déversement. Ne pas toucher ou marcher dans du produit déversé.

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

de l'environnement

Précautions pour la protection Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Déplacer les conteneurs hors de la zone de déversement. Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Absorber le déversement avec un absorbant non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Etiqueter les conteneurs contenant des déchets et des produits contaminés et les enlever de la zone dès que possible.

# 6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

# RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

# 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

# Précautions d'utilisations

Prévoir une ventilation suffisante. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Enlever les vêtements et équipements de protection contaminés avant d'entrer dans des zones de restauration. Appliquer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle.

# 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Précautions de stockage

Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Eviter l'exposition à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil. Stocker à l'écart des produits incompatibles (voir Section 10). Tenir éloigné des aliments et boissons. Garder le conteneur fermé hermétiquement quand il n'est pas utilisé. Maintenir les conteneurs verticaux. Stocker seulement dans des conteneurs correctement étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

# 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. Paramètres de contrôle

Commentaires sur les composants Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

## 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Equipements de protection







# Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour maîtriser l'exposition des travailleurs aux contaminants dans l'air.

# Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de sécurité bien ajustées. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

# Protection des mains

Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 8 heures. Caoutchouc (naturel, latex). Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.

# Autre protection de la peau et du corps

Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact avec le liquide et tout contact prolongé ou répété avec la vapeur.

# Mesures d'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Enlever les vêtements et équipements de protection contaminés avant d'entrer dans des zones de restauration. Des fontaines oculaires et une douche de secours doivent être disponibles lors de la manipulation de ce produit.

#### Protection respiratoire

Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE". Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. EN 136/140/141/145/143/149

Contrôles d'exposition liés à la Vérifier les émissions des équipements de ventilation ou de procédé de fabrication pour

protection de l'environnement s'assurer qu'ils sont en conformité avec les exigences réglementaires de protection environnementale. Dans certains cas, les laveurs de fumées, les filtres ou les modifications techniques des équipements de procédé seront nécessaires pour réduire les émissions à des niveaux acceptables.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect** Liquide.

Couleur Claire (ou pâle). Jaune.

Odeur Caractéristique.

Seuil olfactif Pas d'information disponible.

pH (solution diluée): 5 - 7 (5%)

Point de fusion Pas d'information disponible.

Point d'écoulement Pas d'information disponible.

Point de congélation Pas d'information disponible.

Point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition

>300°C

Point d'éclair > 150°C Vase clos Pensky Martins.

Taux d'évaporation Pas d'information disponible. Facteur d'évaporation Pas d'information disponible.

Inflammabilité (solide, gaz) Pas d'information disponible.

supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites

d'explosivité

Limites

Pas d'information disponible.

Autre inflammabilité Pas d'information disponible. Pression de vapeur Pas d'information disponible. Densité de vapeur Pas d'information disponible.

Densité relative 1.08 @ 20°C

Densité apparente Pas d'information disponible.

Solubilité(s) Soluble dans l'eau. Soluble dans les matériaux suivants: Méthanol.

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

Température d'auto-

inflammabilité

Pas d'information disponible.

Température de

décomposition

Pas d'information disponible.

Viscosité 200 - 300 cP @ 20°C

Propriétés explosives Pas d'information disponible.

## **LEVENOL F-200**

**Explosif sous l'influence d'une** Pas d'information disponible.

flamme

**Propriétés comburantes** Pas d'information disponible.

9.2. Autres informations

Autres informations Aucun.

**Indice de réfraction** Pas d'information disponible.

Taille de particules Non applicable.

Poids moleculaire Pas d'information disponible.

Volatilité Pas d'information disponible.

Concentration de saturation Pas d'information disponible.

**Température critique** Pas d'information disponible.

Composé organique volatile Pas d'information disponible.

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Réactivité Aucune donnée d'essai concernant spécifiquement la réactivité n'est disponible pour ce

produit ou ces composants.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

# 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Aucune réaction dangereuse ne se produira dans les conditions normales d'utilisation et de

stockage.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucune exigence spécifique n'est présumée dans des conditions normales d'utilisation.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucune exigence spécifique n'est présumée dans des conditions normales d'utilisation.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé. Une décomposition thermique

ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

Oxydes des substances suivantes: Carbone.

# RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

# 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL<sub>50</sub> orale) DL<sub>50</sub> > 5000 mg/kg, Orale, Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL50 cutanée) Pas d'information disponible.

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL<sub>50</sub> inhalation) Pas d'information disponible.

# Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Données sur l'animal** Non irritant. OECD 404

## **LEVENOL F-200**

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Lésions oculaires** Non irritant. OECD 405

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Pas d'information disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in Pas d'information disponible.

vitro

Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

**Toxicité pour la reproduction -** Pas d'information disponible.

fertilité

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Exposition unique STOT un** Pas d'information disponible.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Pas d'information disponible.

Danger par aspiration

**Danger par aspiration** Pas d'information disponible.

**Toxicocinétique** La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des

propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission

à des niveaux de 0,1% ou plus.

**Inhalation** Le gaz ou les vapeurs sont nocifs en exposition prolongée ou à fortes concentrations.

**Ingestion** Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

**Contact cutané** Pas d'irritation cutanée utilisé comme recommandé.

**Contact oculaire** Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

Informations toxicologiques sur les composants

GLYCERIDES, COCO MONO- AND DI-, ETHOXYLATED

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL50 orale) DL50 >5000 mg/kg, Orale, Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL50 cutanée) Pas d'information disponible.

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL<sub>50</sub> Pas d'information disponible.

inhalation)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

# **LEVENOL F-200**

Données sur l'animal Non irritant.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires

Non irritant.

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Pas d'information disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in Pas d'information disponible.

vitro

Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

**Toxicité pour la** Pas d'information disponible.

reproduction - fertilité

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Exposition unique STOT** 

Pas d'information disponible.

un

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT Pas d'information disponible.

rép.

Danger par aspiration

**Danger par aspiration** Pas d'information disponible.

Toxicocinétique La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant

des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE)

2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1% ou plus.

**Inhalation** Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

**Ingestion** Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

**Contact cutané** Pas d'irritation cutanée utilisé comme recommandé.

**Contact oculaire** Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité On ne considère pas le produit dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des

déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

Informations écologiques sur les composants

GLYCERIDES, COCO MONO- AND DI-, ETHOXYLATED

## **LEVENOL F-200**

Écotoxicité On ne considère pas le produit dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des

déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur

l'environnement.

12.1. Toxicité

**Toxicité** Pas considéré toxique pour les poissons.

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL<sub>50</sub>, 96 heures: >100 mg/l, Poissons

**OECD 203** 

Toxicité aiguë - invertébrés

aquatiques

 $CE_{50}$ , 48 heures: >100 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes

aquatiques

Cl<sub>50</sub>, 24 heures: >100 mg/l, Algues

# Informations écologiques sur les composants

## GLYCERIDES, COCO MONO- AND DI-, ETHOXYLATED

**Toxicité** Pas considéré toxique pour les poissons.

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL<sub>50</sub>, 96 hours: >100 mg/l, Poissons

**OECD 203** 

Toxicité aiguë -

invertébrés aquatiques

CE₅o, 48 hours: >100 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes

aquatiques

Cl<sub>50</sub>, 72 hours: >100 mg/l, Algues

# 12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité La substance est facilement biodégradable. Ce tensioactif est conforme aux critères de

biodégradabilité conformément au Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et seront mises à leur disposition à leur demande expresse, ou à la demande

des fabricants de détergents.

Biodégradation - >60%: 28 jours

OECD 301B

# Informations écologiques sur les composants

# GLYCERIDES, COCO MONO- AND DI-, ETHOXYLATED

Persistance et dégradabilité

La substance est facilement biodégradable. Ce tensioactif est conforme aux critères de biodégradabilité conformément au Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et seront mises à leur disposition à leur demande expresse, ou à la demande des fabricants de détergents.

**Biodégradation** - >60%: 28 jours OECD 301B

# 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

## **LEVENOL F-200**

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

Informations écologiques sur les composants

GLYCERIDES, COCO MONO- AND DI-, ETHOXYLATED

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

Informations écologiques sur les composants

GLYCERIDES, COCO MONO- AND DI-, ETHOXYLATED

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

PBT et vPvB

Informations écologiques sur les composants

GLYCERIDES, COCO MONO- AND DI-, ETHOXYLATED

Résultats des évaluations Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

PBT et vPvB

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des

> propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission

à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques sur les composants

GLYCERIDES, COCO MONO- AND DI-, ETHOXYLATED

Autres effets néfastes La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant

> des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE)

2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Traiter les déchets comme des déchets réglementés. Ne pas percer ou incinérer, même vide.

Méthodes de traitement des

Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de

l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des

matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU

déchets

Non applicable.

## 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

# 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

# 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

# 14.5. Dangers pour l'environnement

# Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

# 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

## 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac

Non applicable.

conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et

au recueil IBC

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006

concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que

les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE)  $N^{\circ}$  1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges,

amendé.

RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION du 18 juin 2020

Listes pour la santé et l'environnement

Ce tensioactif est conforme aux critères de biodégradabilité conformément au Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et seront mises à leur disposition

à leur demande expresse, ou à la demande des fabricants de détergents.

# 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

## Inventaires

## **UE (EINECS/ELINCS)**

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

## Canada (DSL/NDSL)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

## États-Unis (TSCA)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

# Australie (AICS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

# Japon (ENCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

# Corée (KECI)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

# Chine (IECSC)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

# Philippines (PICCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

# Nouvelle-Zélande (NZIOC)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

# Taïwan (TCSI)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

# RUBRIQUE 16: Autres informations

## **LEVENOL F-200**

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë

ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par

route.

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de

navigation intérieures.

CAS: Chemical Abstracts Service. DNEL: Dose dérivée sans effet.

IATA: Association Internationale du Transport Aérien.

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

Kow: Coefficient de partage octanol-eau.

CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).

DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .

PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.

PNEC: Concentration prédite sans effet. REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement

(CE) n° 1907/2006.

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.

vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.

CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.

MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.

cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.

FBC: Facteur de bioconcentration.

DBO: Demande biochimique en oxygène.

CE<sub>50</sub>: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.

LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.

LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé. NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.

NOAEL: Dose sans effet nocif observé. NOEC: Concentration sans effet observé.

LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.

DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.

LE50: limite d'exposition 50

hPa: Hektopaskal

LL50: Lethal Chargement cinquante

OCDE: Organisation de coopération et de développement économique

POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau Un appareil respiratoire autonome: SCBA

STP Stations d'épuration

COV: Composés organiques volatils

Sigles et abbréviations utilisés Acute Tox. = Toxicité aiguë

dans la classification Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë

Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

Références littéraires clés et

sources de données

Information du fournisseur.

Commentaires sur la révision NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la

version précédente.

28-05-23 Date de révision

Numéro de version 6.000

11-08-21 Remplace la date

Numéro de FDS 45167

Statut de la FDS Approuvé.

Signature Lisa Bland

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.